



ASSEMBLÉE — 37^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 34 : Connaissance de la langue anglaise utilisée pour les communications radiotéléphoniques

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES DU CONTRÔLEUR DE LA CIRCULATION AÉRIENNE À L'ASECNA

(Note présentée par l'ASECNA)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note de travail fait le point des actions engagées par l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) pour remplir les exigences en matière de compétences linguistiques requises (*Language Proficiency Requirement* : LPR) des contrôleurs de la circulation aérienne, des résultats obtenus et des dispositions futures.

L'Assemblée est invitée à prendre note des renseignements contenus dans la présente note.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique A.
<i>Incidences financières :</i>	Sans objet.
<i>Références :</i>	Annexe 1 — <i>Licences du Personnel</i> Annexe 6 — <i>Exploitation technique des aéronefs</i> Annexe 10 — <i>Télécommunications aéronautiques</i> Annexe 11 — <i>Services de la circulation aérienne</i> Résolution A36-11 de la 36 ^e session de l'Assemblée de l'OACI, 29 septembre 2009 Résolution n° 2007 CA 107-24 du Conseil d'Administration de l'ASECNA, Libreville (Gabon), 17-18 décembre 2007

1. INTRODUCTION

1.1 Dans l'objectif de minimiser les événements ATS causés par l'incompréhension linguistique, l'OACI a introduit des dispositions normatives visant à garantir l'aptitude du contrôleur de la circulation aérienne et des pilotes à assurer et à comprendre les communications radiotéléphoniques en anglais.

¹ Les versions anglaise et française ont été fournies par l'ASECNA.

1.2 Le Conseil de l'OACI, chargé de la supervision de la mise en œuvre, a fixé des critères d'élaboration d'épreuves harmonisées à l'échelle mondiale. Il a en outre demandé aux États qui ne seront pas en mesure de respecter les spécifications de compétences linguistiques à la date d'application du 5 mars 2008, d'observer un moratoire de trois ans jusqu'en mars 2011.

2. ACTIONS ENGAGÉES PAR L'ASECNA

2.1 À l'ASECNA, des tests de positionnements de l'anglais (TPA), organisés en 2007 et 2008, ont permis d'avoir une photographie du niveau réel en anglais des contrôleurs de la circulation aérienne. À la suite de ceux-ci, des programmes individuels de formation à l'anglais (PIFA) ont été élaborés.

2.2 Des répétiteurs d'anglais ont été recrutés en 2007 ; des ressources financières devant sous-tendre la formation locale ont été mises à la disposition des représentations.

2.3 Des immersions en pays anglophones (à Bristol au Royaume-Uni) ont été organisées au bénéfice de 145 contrôleurs qualifiés en 2006 et 2007.

2.4 Des immersions à Johannesburg en Afrique du Sud sont en cours d'exécution au bénéfice des contrôleurs de niveau 3 afin de les amener au niveau 4 ou plus avant mars 2011.

2.5 Le Bureau « Langues » de l'EAMAC² a été renforcé en effectif d'instructeurs d'anglais et doté de laboratoires équipés de matériels modernes (multimédia, didacticiels dynamiques, Internet, etc.).

2.6 Une équipe d'évaluateurs constituée d'instructeurs de l'EAMAC et de l'ERNAM³ est mise en place depuis 2007. Ses termes de référence consistent en :

- a) le suivi de l'évolution des niveaux des contrôleurs ;
- b) l'organisation et la supervision des tests de niveaux ;
- c) la conception et la gestion des tests de niveau.

2.7 Les conditions de la formation initiale des contrôleurs de la circulation aérienne (CCA) à l'EAMAC et de la formation qualifiante sur site sont renforcées par :

- a) la détention d'au moins le niveau 3 à l'entrée ;
- b) l'obtention d'au moins le niveau 4 à la sortie ;
- c) l'exigence du niveau 4 avant de débiter la formation qualifiante.

2.8 Des laboratoires d'anglais équipés de didacticiels d'auto-apprentissage sont en cours d'installation dans les 17 CELICA (cellule d'instruction de la circulation aérienne) des 17 États Membres de l'Agence.

² EAMAC (École Africaine de la Météorologie et de l'Aviation Civile) est installée à Niamey au Niger pour la formation initiale des contrôleurs de la circulation aérienne.

³ ERNAM (École Régionale de la Navigation Aérienne et du Management) est installée à Dakar au Sénégal pour essentiellement la formation continue, comme le management, la sûreté avec AVSEC, etc.

2.9 Des études d'évaluation de la sécurité liée à l'entrée en vigueur de la norme en mars 2011 ont été menées. Des atténuations de risques sont mises en vigueur parmi lesquelles l'obligation d'avoir dans chaque équipe de contrôleurs au moins 1 qui a le niveau 4 ou au-dessus.

2.10 Mise en place de points focaux dans les États Membres, au sein des Autorités chargées de l'Aviation Civile dont le rôle est de ;

- a) contrôler le respect des normes en matière de compétences linguistiques ;
- b) vérifier les niveaux d'anglais à la délivrance de la licence.

2.11 Le Directeur Général de l'ASECNA a décidé de décerner des **Prix d'Excellence en Anglais** aux centres ATS de l'Agence qui auront fait un score de 100 % d'atteinte du niveau 4 au 31 décembre 2010.

3. **RÉSULTATS**

3.1 L'effectif des contrôleurs de la circulation aérienne ayant le niveau 4 est passé de 30 % à 65 % entre 2006 et 2009.

3.2 L'ASECNA a élaboré une feuille de route (jointe en annexe) qui détaille les actions à entreprendre jusqu'en mars 2011 et au-delà. Ses objectifs sont :

- a) amener tous ou la plupart des contrôleurs de la circulation aérienne de l'ASECNA au niveau 4 en anglais d'ici mars 2011 ;
- b) mettre en place un mécanisme de maintien et de suivi du niveau d'anglais de ceux qui auront atteint le niveau 4 ou au-dessus.

3.3 L'instauration d'une « prime de l'anglais » au bénéfice des contrôleurs ayant atteint le niveau 4 ou plus a contribué à l'engagement des autres à s'impliquer individuellement, à s'inscrire dans les centres de langues. Certains ont pu même obtenir le diplôme de maîtrise en anglais par leurs propres moyens.

4. **ACTIONS FUTURES**

4.1 Les actions programmées par l'Agence ont pour objectif d'amener tous ou la plupart des contrôleurs de la circulation aérienne de l'ASECNA au niveau 4 en anglais d'ici mars 2011. Cela passe par :

- a) le suivi et le respect des clauses contenues dans la feuille de route ;
- b) continuer les immersions en pays anglophones ;
- c) impliquer davantage les contrôleurs dans la formation aussi bien individuelle que celle organisée par l'Agence ;
- d) renforcer et autonomiser les équipes d'évaluation, de gestion et de conception des tests.

APPENDICE

**FEUILLE DE ROUTE DES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES
DES CONTRÔLEURS DE LA CIRCULATION AÉRIENNE À L'ASECNA**

N°	Intitulé de l'action	Description de l'action
1.	Mise en place d'un groupe de Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Équipe d'évaluateurs ✓ Équipe de conception et de gestion des tests ✓ Formation des évaluateurs et des concepteurs de tests ✓ Maintien et suivi de la progression du niveau des Contrôleurs ✓ Élaboration d'un Suivi des immersions en pays anglophones
2.	Mécanisme de vérification et de suivi de la progression du niveau d'anglais des contrôleurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en œuvre par le groupe de pilotage ✓ Évaluations périodiques des niveaux (tous les ans) ✓ Immersions régulières en pays anglophones (tous les 4 ans)
3.	Répétiteurs dans les centres ATS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plan de formation et formation des répétiteurs ✓ Gestion des laboratoires d'anglais dans les CELICA/CA ✓ Participation à la mise en œuvre des TPA et des PIFA
4.	Instructeurs d'anglais du bureau Langues de l'EAMAC	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Recrutement d'au moins 2 instructeurs d'anglais généralistes anglophones ✓ Participation au groupe de pilotage ✓ Supervision des équipes d'évaluateurs et des répétiteurs ✓ Vérification des niveaux d'entrée et de sortie à/de l'École ✓ Élaboration de tests échantillon à mettre en ligne sur les sites ASECNA et EAMAC
5.	Mise en place de points focaux dans les États Membres	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrôle du respect des normes en matière de compétences linguistiques ✓ Vérification du niveau d'anglais à la délivrance de la licence
6.	Prix d'Excellence en Anglais	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Récompenser les centres ATS qui auront fait un score de 100 % d'atteinte du niveau 4 au 31 décembre 2010 ✓ Pérenniser l'initiative chaque année ✓ Mise en place d'une « prime de l'anglais »